Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-SE-104,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ TRA-SE-104 (v. A14.1) : Mise en place d'un contrat d'entretien pour de nouvelles stations de gonflage ou pour le maintien d'installations existantes conformément au cahier des charges Travaux de Normalisation des pneumatiques pour la France (TNPF).

Les stations de gonflage objet de la présente attestation sont listées dans l'état récapitulatif joint, issu du professionnel et signé par le bénéficiaire :
*Date la plus ancienne de signature du contrat d'entretien : ……
*Date la plus récente de signature du contrat d'entretien : ……
*Date anniversaire la plus ancienne de signature du contrat d'entretien : ……
*Date anniversaire la plus récente de signature du contrat d'entretien : ……

*Type de station :
- ▫ Nombre de stations de type A concernées par l'opération : ……
- ▫ Nombre de stations de type B concernées par l'opération : ……
- ▫ Nombre de stations de type C concernées par l'opération : ……

NB : Stations de gonflage de type A : implantées sur des autoroutes ou des voies de grande circulation de type autoroutier avec des aires de stationnement/repos.
Stations de gonflage de type B : implantées dans des zones urbaines ou des agglomérations (zones industrielles, d'activité, parkings grands publics) et hors agglomération, hors parkings privés d'entreprises ou de collectivités locales.
Stations de gonflage de type C : implantées dans les parkings privés d'entreprises ou de collectivités locales, ces parkings hébergeant les véhicules des employés et/ou ceux appartenant à l'entreprise ou à la collectivité locale (au sens de flotte professionnelle).

Utilisation de la station :
*La station de gonflage des pneumatiques est accessible aux véhicules de catégories M1 et N1 : ▫ OUI ▫ NON

*Les prestations de gonflage sont tarifées : ▫ OUI ▫ NON

*les conditions du cahier des charges Travaux de Normalisation des pneumatiques pour la France (TNPF) décrites ci-dessous sont respectées : ▫ OUI ▫ NON

- facilité d'accès aux utilisateurs ;
- affichage visible dans la station de gonflage du panneau portant le message du TNPF : « DES PNEUS BIEN GONFLES : LES 10 CONSEILS POUR ROULER EN TOUTE SECURITE » ;
- l'opération de gonflage se fait en toute sécurité pour tous les utilisateurs ;
- le maintien des installations est conforme au cahier des charges Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France.